

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 septembre 2024 à 20 heures 00 minutes
à la mairie de Frémeréville
Quorum : 6

Présents : M. BOURCIER Claude, M. BOURCIER Alexis, M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. ESSELIN Pol, M. LACORDE Vincent, M. REGE Dorian, Mme ROBERT Sophie, Mme TILLY Joëlle

Procuration(s) : M. DEVOT Julien donne pouvoir à M. LACORDE Vincent, M. JEANNIN Michel donne pouvoir à M. CARRE Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : M. DEVOT Julien, M. JEANNIN Michel

Secrétaire de séance : M. BOURCIER Claude

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20240904 01 - Approbation du PV de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20240904 02 - Décision modificative n°1

Décision modificative : Article

6168 : Autres : - 4,00 €

7395 : Reversements de fraction de TVA : + 4,00 €

Afin d'approvisionner le compte 7395, il est nécessaire d'effectuer cette décision modificative.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision et donne tout pouvoir au maire en ce sens.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20240904 03 - Réfection des salles de bain des logements

La commission travaux a examiné le projet de travaux de réfection des trois salles de bain des logements et du gîte de la commune. Après consultation, l'entreprise TPC Instal a été retenue pour un montant total de 28 300,24 € HT. Le 1er adjoint présente le projet de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide ces travaux et la décision de la commission travaux et en autorise le paiement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20240904 04 - Parcelles à inclure dans le plan d'aménagement ONF

En préparation du plan d'aménagement de la forêt par l'ONF, il est proposé d'inclure les parcelles B719, B662, B663, B664, B665, B666, B667, B668, B669.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'intégration de ces parcelles au plan d'aménagement. ONF.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

20240904 05 - Aménagement du sentier du Fayen

Suite à la visite sur place du sentier du Fayen et à la réunion qui a suivi le 16 juillet 2024 en présence de 8 conseillers municipaux, de l'ONF, du Département et du PNRL, le maire présente le compte-rendu et propose que la commune subventionne cet aménagement et sécurisation à hauteur de 2 500,00 €.

Pierre CARRE, 1^{er} adjoint, précise que pour créer le point de vue, seulement 5 arbres devront être coupés en accord avec l'ONF ainsi que des sapins scolytés.

Pol ESSELIN demandant des précisions sur qui empruntera ce sentier, il est précisé que ce seront des piétons et des cyclistes. Le sentier sera interdit aux véhicules à moteur. Il demande

aussi quelle est l'utilité de ce sentier pour les habitants. Il est précisé que les habitants pourront utiliser ce sentier sans risque et que cela augmente la notoriété du village, notamment pour le gîte mais aussi pour le tourisme et la région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise une subvention de 2 500,00 € pour l'aménagement du sentier du Fayen et autorise le maire à signer tous documents et conventions pour cela. Il autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Meuse ainsi qu'auprès de toutes collectivités et de l'État en relation avec le PNRL qui pilote cet aménagement.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6 – Contre : 3 – Abstentions : 2)

20240904 06 - Rapport annuel du SIELL

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service 2023 du SIELL. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ne présente pas d'observations et valide ce rapport.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20240904 07 - Subvention pour l'organisation du concours de dégustation de mirabelle

En lien avec l'association Meuse Vergers Traditions et le syndicat de distillation, l'association des Babures de Frémeréville participe au concours de dégustation de mirabelle dans la grange de Frémeréville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 100,00 € à l'association les Babures pour contribuer à l'organisation du concours en début 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Fait à FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

